

En 1978-1979, 458 millions de dollars au total seront consacrés à Canada au travail, Jeunesse-Canada au travail et aux autres programmes permanents de création d'emplois. Certains d'entre eux, notamment Jeunesse-Canada au travail, le programme d'emplois d'été, le programme d'apprentissage et le programme d'expérience professionnelle, sont destinés exclusivement aux jeunes. Cependant, cela ne représente pas la totalité de nos efforts en faveur des jeunes. Je souligne que ces derniers peuvent accéder librement à nos programmes généraux, comme Canada au travail et le Programme fédéral de formation de la main-d'œuvre, dont ils représentent à peu près la moitié de la clientèle. J'évalue à plus de 225 millions de dollars notre effort de création d'emplois en faveur des jeunes au titre de ces programmes.

De plus, 150 millions de dollars sont prévus pour des travaux saisonniers à fort contenu de main-d'œuvre dans les régions à chômage élevé. Ce programme a commencé il y a à peine quelques mois.

Le nouveau crédit à l'emploi qui a commencé le mois dernier stimulera directement l'embauche dans le secteur privé, et tout particulièrement la création de postes susceptibles de revenir à des jeunes. En outre, nous investissons dans la formation de la main-d'œuvre environ 500 millions de dollars, dont à peu près la moitié bénéficie aux jeunes.

En résumé, monsieur le président, nous traversons une difficile période d'adaptation, certains facteurs récents faisant obstacle à notre redressement. Les prévisions faites pour 1978, y compris les miennes, ont dû être révisées en baisse. Néanmoins, la reprise suit son cours. L'emploi s'accroît. La confiance se rétablit, même si c'est moins rapidement qu'on le souhaiterait. La question est maintenant de savoir s'il faut renforcer par de nouveaux stimulants la reprise qui s'est amorcée. Monsieur le président, j'ai décidé qu'il convient de le faire.

L'ampleur des nouveaux stimulants doit dépendre des facteurs d'expansion déjà en place. Une bonne partie des mesures fiscales que j'ai prises l'hiver dernier n'ont pas encore fait sentir tous leurs effets. De plus, la baisse du dollar canadien intervenue l'an dernier, en rétablissant la compétitivité de nos industries, produira des effets considérables à condition de ne pas en gaspiller les avantages par des hausses de coûts. De grands projets d'exploitation des ressources s'annoncent. Par conséquent, même si des mesures additionnelles sont nécessaires, elles doivent témoigner de notre sens des responsabilités et être adaptées aux objectifs visés.

Les mesures nécessaires

Les mesures à prendre doivent évidemment avoir un effet rapide, favoriser la consommation plutôt que les dépenses publiques, et neutraliser certains facteurs temporaires de hausse des prix. Cela est d'autant plus important que nous nous apprêtons à supprimer le programme de contrôle.

C'est une réduction de la taxe sur les ventes au détail qui répond le mieux à ces critères. Elle présente l'avantage supplémentaire de bénéficier à tous ceux qui font des dépenses au Canada, y compris ceux qui ne paient pas d'impôt. Elle est de

Budget—M. Chrétien

nature à stimuler les ventes au détail et, donc, à profiter aux nombreuses petites entreprises de ce secteur. Cette idée a été largement préconisée par des économistes, des associations patronales et d'autres groupements. Moi-même, j'ai proposé aux provinces, l'automne dernier, que le gouvernement fédéral défraie la moitié du coût d'un abaissement de deux points de la taxe de vente. La plupart des provinces n'avaient pas pu accepter cette proposition à cause de leur situation financière. J'ai alors décidé de réduire jusqu'à \$100 l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers pour janvier et février en 1978.

Je vous annonce ce soir que j'ai fait une nouvelle proposition plus large à mes collègues des provinces.

Je leur ai offert de défrayer une réduction de deux points de leur taxe de vente pendant six mois. En contrepartie, je leur ai demandé de supporter le coût soit d'un autre point de réduction pendant la même période, soit de la prolongation de la baisse de deux points pendant trois autres mois.

● (2042)

[Traduction]

Reconnaissant que les provinces de l'Atlantique sont moins en mesure que les autres de supporter ce coût supplémentaire, j'ai offert à ces provinces de défrayer intégralement la réduction de trois points pendant six mois.

Pour que la réduction de taxe bénéficie aux articles essentiels, elle ne s'appliquera pas aux divertissements, aux produits de tabac et aux boissons alcooliques à consommer à la maison.

Le dédommagement fédéral prendra la forme d'un transfert temporaire de \$800 millions d'impôt sur le revenu des particuliers, avec ajustement en espèces. Les paiements de péréquation ne seront pas touchés par les modifications des taxes de vente et de l'impôt sur le revenu des particuliers.

N'ayant pas de taxe de vente, l'Alberta ne bénéficiera pas de cette mesure comme les autres provinces. Cependant, sa situation financière est très solide, grâce à ses recettes pétrolières et gazières, ce qui lui a permis de diminuer sensiblement les autres taxes provinciales. Le gouvernement de l'Alberta n'a présenté aucune objection à l'arrangement proposé.

Monsieur le président, cette mesure peut être une manifestation exceptionnelle de la coordination fiscale fédérale-provinciale et je tiens à dire à quel point j'apprécie la coopération remarquable que j'ai reçue de mes collègues provinciaux. Si toutes les provinces acceptent l'offre fédérale, la réduction des taxes atteindra environ \$1.1 milliard. A peu près un tiers sera financé par les provinces les plus vigoureuses, un autre tiers environ par le déficit fédéral et approximativement un tiers par des réductions de dépenses fédérales dont je parlerai tout à l'heure. Cette mesure accroîtra les revenus réels en maintenant les prix au-dessous du niveau qu'ils auraient atteint autrement. Son effet sur le niveau moyen des prix devrait être d'environ 1 p. 100, pour la période d'application de la réduction. Celle-ci encouragera les consommateurs à bénéficier de prix temporairement plus bas et se traduira par une relance rapide du commerce de détail et de gros, une stimulation de la production et un abaissement du coût de la taxe pour les entreprises.